

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTÉ

Séance du jeudi 24 juin 2026

Sous la présidence de Mme la Doyenne Olivia ROBIN-SABARD

CONSEIL PLÉNIER

Élus collège des professeurs et personnels assimilés

Présents : Mme Catherine Bros – M. Daniel Mirza – Mme Olivia Robin-Sabard – M. Alexandre Deroche – M. Kévin Parthenay – Mme Marie Dugué

Excusés : – M. Patrice Mélé – M. Pierre Mouzet – Mme Véronique Tellier-Cayrol – Mme Corinne Manson

Élus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Présents : Mme Marie-Laure Gély – M. Martin Oudin – Mme Anne Jeannot – M. Mathieu Bonnefond

Excusés : M. Eric Fina – Mme Bénédicte Florin – M. Franck Juredieu – Mme Juliette Brunie – M. Audric Vitiello – Mme Marion Lacroix

Élus collège des BIATSS

Présents : Mme Nadège Asselin – M. Xavier Houiller – Mme Patricia Saget

Excusés : /

Élus étudiants :

Présents : M. Paul Chevallier

Excusés : M. Evan Colak – M. Abdou Hadi Bio Singou – M. Juliusz Kowalkowski – Mme Amina Haris – M. Tristan Roger – Mme Sélène Toury – Mme Candice Priccaz – Mme Stephie Almeida Neves de Jesus – Mme Mila Bougeois – M. Léo BOURTI – M. Noa Lehaie – M. Alexandre Paitre – Mme Océane Avril – Mme Feten Mani

Personnalités extérieures :

Présents : M. Thierry Chailloux – M. Alain Homps

Excusés : Mme Isabelle Soirat – Mme Barbara Darnet-Malaquin – Mme Valérie Jabot – Mme Audrey Rousselet – M. Alexandre Hardy – Mme Catherine de Colbert – M. Louis Bodet – Mme Maud Courault

Membres siégeant au conseil de faculté à titre consultatif

Présents : Mme Farida Arhab-Girardin – M. Eric Blin – Mme Catherine Bros – Mme Fanny Bobleter – M. Benjamin Lavergne – M. Roman Stadnicki

Excusés : M. Frédéric Danos – M. Gervasio Semedo – Mme Charlotte Leforestier

17h00 : Conseil plénier

En préambule, Madame La Doyenne ouvre la séance en transmettant les excuses de plusieurs membres du conseil qui n'ont pu se rendre disponibles, à savoir Marion Lacroix, Alexandra Hardy, Véronique Tellier-Cayrol, Catherine Colbert, Bénédicte Florin, Patrice Mélé, Franck Juredieu, Pierre Mouzet, Audric Vitiello, Corinne Manson et Juliette Brunie. Des procurations ont été données par plusieurs membres absents.

Mme la Doyenne annonce ensuite les procurations reçues :

- Bénédicte Florin et Patrice Mélé ont donné procuration à Mathieu Bonnefond
- Franck Juredieu a donné procuration à Marie-Laure Gély
- Audric Vitiello a donné procuration à Kévin Parthenay
- Marion Lacroix a donné procuration à Daniel Mirza
- Patricia Saget a donné procuration à Nadège Asselin

1. Approbation du PV de la séance du 02/04/2026 (vote)

Mme la Doyenne invite les membres du conseil à exprimer leurs remarques, contestations ou demandes de modification au PV de la séance du 2 avril dernier. Aucune prise de parole n'étant demandée, Mme la Doyenne passe au vote. **Le PV de la séance du 02/04/2026 est adopté à l'unanimité.**

2. Informations générales

Pour commencer ce conseil, Mme la Doyenne propose de présenter quelques informations générales.

a. Organisation de la session 2 d'examens

La deuxième semaine de la session 2 d'examens se déroule dans un contexte de fortes chaleurs.

Madame la Doyenne informe que la direction a choisi de maintenir le calendrier initial, afin de préserver les délais contraints de fin d'année universitaire. Des relevés de température sont effectués chaque matin dans les salles d'examens : les amphithéâtres affichent environ 30°C.

Plusieurs mesures d'adaptation ont été mises en place :

- La réaffectation de certaines salles, notamment les salles du deuxième étage jugées peu praticables pour les oraux ;
- La présence exceptionnelle d'un agent de sécurité SSIAP sur site pour prévenir les risques sanitaires et prodiguer des soins en cas de malaise ;
- Un malaise a été signalé en cours d'examen ; l'étudiante concernée a pu reprendre sa composition.

Mme la Doyenne a adressé ses remerciements aux services administratifs, et tout particulièrement à Nadège Asselin, Pauline Jossec et Fanny Bobleter pour leur engagement dans l'organisation de cette session dans des conditions difficiles

b. Réussites et nominations

Mme la Doyenne énonce plusieurs réussites qui méritent d'être soulignées :

- M. Roman Stanicki est promu au grade de professeur de géographie à compter de la prochaine rentrée universitaire.
- M. Alexandre Mimouni, maître de conférences en histoire du droit, a été lauréat du concours d'agrégation d'histoire du droit. Il rejoindra l'Université de Nantes à la rentrée prochaine.

c. Recrutement enseignants-chercheurs titulaires

Mme la Doyenne informe que l'ensemble des recrutements d'enseignants-chercheurs pour la prochaine rentrée a abouti favorablement. La faculté accueillera donc :

- Juliette Tissot en section de droit privé ;
- Nicolas Galliffet en section de droit public ;
- Amélie Bescont en section de science politique ;
- Florian Orpillard en section de géographie.

Ces nouveaux collègues ont été conviés au cocktail de fin d'année prévu le 9 juillet et seront accueillis formellement lors du rendez-vous de rentrée en septembre.

d. Dialogue de gestion BAIM (Budget annuel Immobilier)

Mme la Doyenne précise que la période est particulièrement chargée en termes de dialogues budgétaires avec la présidence. Plusieurs réunions ont eu lieu avec les vice-présidents et directions concernées (affaires juridiques et du patrimoine, affaires financières). Le dialogue de gestion avec l'équipe présidentielle est prévu en début de semaine prochaine (lundi 29 juin)

Dans le cadre du BAIM, plusieurs projets immobiliers ont été portés :

Projets communs avec l'IAE :

- *Valorisation de la salle de lecture* : il y a une volonté de valoriser cette salle en un espace polyvalent (événements type cérémonie de remise des diplômes, cours, accueil des étudiants) ; une étude de faisabilité a été demandée afin d'évaluer les différentes possibilités d'aménagement tout en tenant compte des contraintes acoustiques, d'éclairage et de chauffage.
- *Lutte contre les nuisibles* (pigeons) : Les pigeons causant un certain nombre de dégâts sur le bâtiment B, une demande de dispositifs anti-pigeons a été faite auprès d'une entreprise habilitée.

Projets propres à la faculté DESS :

- Réaménagement de la salle 017 : le but est d'optimiser la capacité de cette salle et d'en diversifier l'usage. Au vu du nombre exponentiel d'actions portées par l'IRJI, il devient nécessaire de permettre au laboratoire d'accéder à un espace partagé avec les cours de master et de géographie pour organiser des conférences, des réunions d'axe et des soutenances de thèse. Une demande de travaux d'électricité, de réseau et de peinture a été déposée dans le cadre de ce BAIM. Egalement, une demande de financement complémentaire en audiovisuel sera déposée auprès du CFA en octobre.
- Rénovation de la salle de convivialité du bâtiment B : demande de rafraîchissement de cet espace, déjà portée l'année précédente.

Les arbitrages interviendront à l'automne. Mme la Doyenne encourage les membres du conseil à formuler leurs besoins en aménagements, idéalement avant le mois de mai pour permettre un pré-arbitrage interne. Un échange est intervenu entre Marie-Laure Gély et Fanny Bobleter, responsable administrative, concernant la cartothèque. À cette occasion, Fanny Bobleter a demandé à Marie-Laure Gély de formaliser sa demande d'aménagement de mobilier modulable pour la cartothèque par courriel.

3. Présentation de la note stratégique de la faculté

a. Bilan des projets menés en 2025/2026

Mme la Doyenne informe les membres du conseil que durant l'année 2025/2026, on compte de nombreuses réalisations sur divers aspects.

- Volet RH
Une avancée significative a été obtenue concernant les conditions de recrutement des vacataires : l'Université a accepté d'élargir la notion d'étudiants de troisième cycle aux élèves avocats, leur permettant désormais d'être recrutés comme chargés de travaux dirigés. Cette évolution, issue d'une enquête comparative menée auprès d'autres universités par Céline Grillot, vient élargir le vivier de recrutement face à des besoins importants en enseignements de travaux dirigés.
- Volet Finances
 - Une nouvelle méthode de préparation budgétaire pour les masters a été mise en place : les responsables de master soumettent désormais un budget prévisionnel annuel, permettant à la direction d'avoir une vision globale des besoins, d'effectuer des arbitrages en amont et de mieux maîtriser les dépenses. Les dépenses sont principalement pour couvrir des projets pédagogiques tels que les cérémonies de remises des diplômes, les cocktails de rentrée et de fin d'année, les sorties pédagogiques, les besoins en documentation, les frais de mission... Cette méthode est jugée positive, à noter que les responsables ont formulé des demandes raisonnables, ce sont Madame la Doyenne les remercie.
 - Amélioration de la collecte de la taxe d'apprentissage : un effort soutenu de communication auprès des entreprises, coordonné notamment par le vice-doyen Benjamin Lavergne et par Catherine Rivière, chargée de valorisation, a permis d'augmenter significativement les recettes. Cette ressource propre contribue à la souplesse budgétaire de la composante.
- Volet Formation
 - Mise en place du tutorat en L2 de droit : pour la rentrée 2026, des permanences assurées par des étudiants de M1 et M2, sélectionnés sur recommandation des responsables de master, seront proposées à l'ensemble des étudiants de deuxième année (droit, droit-langues) sur la base du volontariat. Quatre permanences d'une heure par semestre sont prévues, mobilisant une dizaine de tuteurs. En contrepartie, les tuteurs bénéficieront d'une bonification sous forme de crédit surnuméraire (0,33 point dans le cadre d'un CERCIP surnuméraire). Le tutorat est exclusivement à finalité pédagogique (organisation du travail, méthodologie juridique). Marie-Laure Gély prend la parole pour rappeler que pour la filière Droit et Science Politique, le tutorat pour les L2 existe déjà.

- Abandon de la L.AS Economie : la section d'économie a décidé de ne pas reconduire ce dispositif pour les nouveaux entrants. Les étudiants en cours de cursus pourront aller à son terme jusqu'en 2028-2029.
- Double diplôme avec l'Université Laval (Québec) : une convention est en cours de finalisation permettant à des étudiants de partir deux années à Québec (L3 et M1) contre une seule auparavant, ouvrant droit à un double diplôme. Les étudiants concernés reviendront ensuite à Tours en M2 pour terminer leur cursus. Deux étudiantes sont d'ores et déjà sélectionnées pour la rentrée en 2027.
- Renforcement de notre partenariat avec l'UIR Rabat au travers d'un projet MIC (mobilité internationale de crédit) retenu par la DRI qui vise à établir un partenariat de long terme et notamment le financement de séjours d'étudiants et de personnels.
- Renforcement de la surveillance des examens : augmentation du ratio surveillants/étudiants et acquisition prochaine de détecteurs de téléphones mobiles à titre dissuasif.

- Volet partenariats et relations extérieures

Plusieurs conventions de partenariat ont été signées :

- Convention avec la Chambre régionale des comptes du Centre-Val de Loire : organisation conjointe de formations, séminaires et conférences dont une est prévue en début d'année 2027 ; la chambre s'engage à accueillir des étudiants de la licence au doctorat.
- Convention avec la Chambre nationale des commissaires de justice : elle vise à renforcer la coopération entre le monde universitaire et cette profession à laquelle se destine un certain nombre d'étudiants à la fois dans les domaines de la formation, de la recherche et de la valorisation de cette profession.

Relations extérieures et évènement :

- La Nuit du droit (5 octobre 2026) : cet événement national, organisé chaque année, est porté à Tours par l'association Tours Éloquence et à Blois, par le tribunal judiciaire. À cette occasion, des étudiants tourangeaux prendront part au concours d'éloquence organisé au sein du tribunal judiciaire de Blois. La nuit du droit à Tours est en cours de préparation par Tours Eloquence.

a. Présentation des projets portés en 2026/2027

- **Axe 1 : formation**

Enrichissement de l'offre de formation initiale :

- Mise en place d'un **certificat universitaire d'excellence en droit** : ce certificat a pour objectif de proposer aux étudiants les plus investis et les plus en facilité un parcours complémentaire, composé d'enseignements transversaux, d'enseignement approfondis et de formations méthodologiques. Mme la Doyenne précise que le projet a été élaboré en collaboration avec plusieurs collègues, notamment Farida Arhab-Girardin, Benjamin Lavergne et Véronique Tellier-Cayrol. Il est prévu d'intégrer au sein de ce nouveau certificat le certificat d'études judiciaires consacré au thème « Droit et littérature », dirigé depuis plusieurs années par Véronique Tellier-Cayrol. Cette thématique serait ainsi conservée sous la forme d'un module spécifique. Ce certificat sera ouvert à des étudiants sélectionnés en L1 sur dossier (résultats et lettre de motivation), il se déroulerait en L2 (48h/an) et L3 (60h/an) avec des effectifs limités à 35 étudiants.

Il s'inscrit en miroir du tutorat destiné, quant à lui, aux étudiants rencontrant davantage de difficultés.

Mme la Doyenne souligne que le projet est désormais bien avancé et sera prochainement présenté aux sections de droit privé et de droit public afin de recueillir l'avis des enseignants concernés, avant d'être soumis au vote du Conseil de faculté. Une version plus détaillée du dispositif sera alors présentée.

M. Oudin s'interroge sur la nature des enseignements proposés : le contenu des cours sera-t-il stable et pérenne, ou pourra-t-il évoluer selon les intervenants et les thématiques retenues chaque année ? Il demande également si le parcours donnera lieu à une certification.

Madame la Doyenne répond qu'une maquette pédagogique a été élaborée, avec des intitulés de séminaires suffisamment généraux pour laisser une marge d'adaptation aux enseignants, tout en s'inscrivant dans des orientations clairement définies. L'un des axes du projet est de favoriser le

dialogue entre le droit privé et le droit public, notamment à travers des séminaires consacrés au droit des contrats ou au droit de la responsabilité. Ces enseignements, dispensés à deux voix lorsque cela est pertinent, permettront de confronter les approches des différentes disciplines, ce qui n'est pas possible dans les enseignements classiques.

L'organisation pédagogique prévoit, à chaque semestre, trois types de séminaires :

- Un séminaire d'approfondissement ;
- Un séminaire d'ouverture (par exemple : droit et littérature, droit et philosophie, droit et économie) ;
- Un séminaire méthodologique.

À l'issue de chaque année, les étudiants passeront un grand oral. Celui-ci constituera l'épreuve de validation du certificat, dont la délivrance conditionnera la validation de l'année et le passage en troisième année.

Enfin, il est rappelé que ce certificat ne pourra pas être pris en compte dans les candidatures en master de deuxième année, celles-ci intervenant avant la fin de l'année universitaire et reposant uniquement sur les résultats du premier semestre. En revanche, les étudiants pourront faire valoir ce certificat lors de candidatures ou de démarches ultérieures.

- **Double licence Économie-Sciences politiques** : il s'agit d'un projet porté par la section d'économie, qui est en cours d'évaluation. La soutenabilité en matière de moyens pédagogiques reste à confirmer, notamment du côté de la section de science politique.

Daniel Mirza prend la parole et explique que la création d'un double diplôme en économie et science politique répond à un manque de formations de ce type à l'échelle nationale. Il souligne la complémentarité de ces deux disciplines, particulièrement pertinente dans les domaines de la géopolitique, de la géoéconomie et des relations internationales, mais aussi pour l'analyse de nombreuses questions de sciences sociales, comme les comportements électoraux. Il met également en avant les débouchés professionnels croissants dans les administrations publiques, les ministères et les grandes organisations, qui recherchent des profils disposant de compétences à la fois en économie et en science politique. Enfin, il estime que ce double diplôme permettra d'attirer des étudiants d'excellent niveau, motivés et investis, contribuant ainsi à renforcer la qualité des formations proposées par l'établissement.

- **Formation continue** : le développement de la formation continue constitue un objectif stratégique de la faculté. L'Université reverse désormais 20 % des marges bénéficiaires générées par les diplômes de formation continue aux composantes, ce qui incite à développer ce segment. Un travail est engagé pour identifier de nouvelles formations.

Encadrement de l'usage de l'intelligence artificielle :

Mme la doyenne poursuit et informe qu'un cadrage institutionnel destiné aux enseignants sera présenté dans chaque réunion de section. Il vise trois objectifs :

- Clarifier les consignes à donner aux étudiants sur les conditions d'usage de l'IA (autorisation, degré d'utilisation, déclaration obligatoire le cas échéant) ;
- Sensibiliser aux risques d'erreur et aux règles de confidentialité ;
- Encourager l'adaptation des modalités d'évaluation à l'ère de l'IA.

Mme la Doyenne informe qu'une journée d'étude sera organisée le 11 décembre pour l'ensemble des enseignants-chercheurs, afin de débattre collectivement de ces enjeux.

Une réflexion est engagée sur l'évolution des mémoires de master. Les responsables de master souhaitent réexaminer leurs modalités à la suite du constat que de nombreux étudiants ont eu recours de manière excessive à l'intelligence artificielle pour la rédaction de leur mémoire. Lors des soutenances, certains se sont révélés incapables de restituer leur raisonnement ou de répondre de manière satisfaisante aux questions, laissant apparaître une appropriation insuffisante de leur propre travail.

Pour poursuivre, les membres du conseil ont partagé leurs observations sur l'essor de l'IA dans le monde académique et professionnel. Un consensus se dégage : la faculté, comme beaucoup d'institutions, accuse un retard face à une évolution jugée aussi rapide qu'une révolution industrielle. Les étudiants et les jeunes professionnels utilisent d'ores et déjà massivement ces outils, encouragés ou non par leurs employeurs.

Les problèmes identifiés sont les suivants :

- Absence de cadre clair : ni les enseignants ni les étudiants ne savent précisément ce qui est autorisé ou interdit, créant un climat de méfiance, notamment autour des mémoires.
- Inégalité d'accès aux outils : les professionnels du droit disposent de versions performantes et payantes (éditeurs juridiques, solutions maison), tandis que la faculté et ses étudiants n'ont accès qu'aux versions gratuites, plus limitées et sujettes aux erreurs (hallucinations).
- Risque de dévalorisation des diplômes : si les devoirs maison (dissertations, commentaires, mémoires) ne peuvent plus être évalués de manière fiable, seules les épreuves en temps surveillé garantissent l'authenticité du travail — ce qui réduit considérablement l'exercice rédactionnel durant la formation.
- Retard institutionnel : aucune initiative concrète du ministère de l'Enseignement supérieur n'est signalée à ce stade.

Pistes et propositions évoquées

- Charte d'usage en cours d'élaboration, avec une graduation de 0 à 4 selon le niveau d'intégration de l'IA (de la simple reformulation à la rédaction intégralement assistée).
- Journée d'étude prévue le 11 décembre, réunissant l'ensemble des enseignants-chercheurs pour un débat approfondi sur ces questions. Il est suggéré d'y associer également les étudiants.
- Approche différenciée Licence / Master : maintenir les fondamentaux méthodologiques en licence, former activement à l'usage de l'IA en master, notamment pour préparer les étudiants à l'usage de l'IA en entreprise.
- Rapprochement avec les éditeurs juridiques pour explorer des accès, au moins pour les enseignants, dans l'attente d'une coordination nationale via la Conférence des doyens des facultés de droit (les abonnements se négociant à l'échelle nationale).
- Expérimentation de solutions hybrides : surcouches sur IA commerciales couplées à des bases de données internes, avec des résultats jugés prometteurs sur certains travaux récurrents en droit administratif.

Points de vigilance

- Les grands cabinets d'avocats commencent à restreindre l'usage de l'IA pour leurs jeunes collaborateurs afin de préserver leur esprit critique — une tendance qui interroge sur les compétences à réellement développer et évaluer.
- La question des compétences attendues demain est posée : la rédaction reste-t-elle le bon critère d'évaluation si des outils performants peuvent s'en charger ? La capacité d'analyse, de mise en situation et de relecture critique semble appelée à prendre le dessus

M. Thierry Chailloux, après avoir participé aux échanges sur l'IA, est revenu sur le sujet des formations. Il a salué le développement des formations pluridisciplinaires, notamment le projet de double diplôme en économie et science politique, et a réitéré sa demande de prolonger la filière droit-science politique par la création d'un master, afin d'assurer une continuité de parcours après la licence. Il a rappelé que cette question constitue une préoccupation réelle pour la métropole. En réponse, Madame la Doyenne a confirmé s'être engagée à étudier la faisabilité de ce projet, tout en précisant qu'aucun engagement définitif ne pouvait être pris à ce stade. M. Chailloux a par ailleurs exprimé son soutien à la diversification de l'offre de formation, estimant que le développement de parcours spécialisés et sélectifs constitue un atout pour attirer et fidéliser les meilleurs étudiants.

Un dernier échange fait état du fait que les usages de l'IA sont déjà largement répandus chez les étudiants et dans le monde professionnel. Ils insistent sur la nécessité d'accompagner ces pratiques plutôt que de chercher à les freiner, en associant notamment les étudiants aux réflexions à venir afin de mieux comprendre leurs usages et leurs besoins. Les retours des maîtres d'apprentissage témoignent également d'une attente forte concernant la formation des étudiants à ces outils.

• **Axe 2 : Renforcement des liens avec les acteurs institutionnels et économiques**

La faculté entend intensifier sa visibilité institutionnelle via le compte LinkedIn de la composante, développer le réseau des anciens diplômés (stages, apprentissages, forum des métiers) et poursuivre la conclusion de conventions de partenariat avec des acteurs institutionnels et économiques.

• **Axe 3 : Développement des ressources propres**

L'amélioration continue de la collecte de la taxe d'apprentissage demeure une priorité stratégique, afin de préserver les marges de manœuvre budgétaires de la composante.

4. Point financier

Madame la Doyenne laisse la parole à Patricia Saget, responsable de l'antenne financière afin de présenter le point financier. Elle a présenté un tableau comparatif structuré en trois colonnes : bilan 2025, budget initial 2026 et budget révisé 2026, validé lors de l'audition du matin auprès de la Présidence.

Recettes :

Trois lignes principales expliquent la hausse des recettes.

- La première concerne les subventions du CFA, dont le montant est calculé en fonction du nombre d'apprentis. Lors de l'élaboration du budget initial, ce calcul repose sur les données transmises par le CFA en septembre. Le tableau consolidé de janvier a permis d'arrêter le chiffre définitif à 734 000 €, en hausse par rapport au budget initial. Toutefois, comparé au bilan 2025 qui s'élevait à 806 000 €, ce montant traduit une diminution du nombre d'apprentis, attribuée en partie aux nouvelles mesures de l'État réduisant les incitations financières pour les entreprises accueillant des apprentis.
- La deuxième ligne porte sur la taxe d'apprentissage. Les efforts de démarchage engagés grâce à la création d'un poste dédié portent leurs fruits, avec une progression entre le budget initial et le budget révisé. Le recul limité dont on dispose avec la plateforme Althéa laisse par ailleurs espérer de bonnes surprises au moment du bilan de fin d'année.
- La troisième ligne correspond à la subvention octroyée par Tours Métropole pour le financement de la licence 3 de la double licence droit-science politique, dont la dépense associée — relative au financement du poste correspondant — figure par symétrie dans la section dépenses.

Deux lignes complémentaires méritent d'être signalées. Les droits d'inscription progressent de 16 000 à 19 500 €, chiffre d'ores et déjà consolidé au titre de l'exercice 2026. Par ailleurs, une convention initialement signée avec la faculté de droit, alors qu'elle aurait dû l'être avec le laboratoire, fait l'objet d'un jeu d'écritures neutre : la recette correspondante sera intégralement reversée au laboratoire, sans incidence sur le solde.

Au total, les recettes passent de 767 000 € (budget initial) à 845 000 € (budget révisé), soit une hausse de 78 000 €.

Dépenses :

La masse salariale — qui recouvre les vacations et accessoires à la charge de la composante, à l'exclusion des rémunérations principales — s'établit à 887 000 € au budget révisé, contre 860 000 € au budget initial, soit un besoin supplémentaire de 27 000 €.

Les principaux ajustements sont les suivants :

Les vacations pour les inscriptions administratives de juillet-août sont légèrement revues à la baisse, le recours à un nombre moindre d'agents s'étant révélé aussi efficient. Les surveillances d'examens enregistrent quant à elles une hausse par rapport au bilan 2025, en raison d'une augmentation des cas de fraude nécessitant un renforcement des surveillances d'examen. Les tuteurs CRL et les tuteurs d'apprentissage sont reconduits sur la base du bilan, ces lignes étant fongibles entre elles. Les heures complémentaires enseignantes progressent à 630 000 €, reflétant un accroissement constaté de ces heures. Les indemnités de suivi d'apprentis sont en légère diminution, proportionnellement au recul du nombre d'apprentis. Enfin, un recrutement contractuel est prévu pour la double licence droit-science politique à hauteur de 10 000 €, correspondant à la période septembre-décembre 2026 ; la dépense complète de 20 000 € sur contrat sera imputée en 2027, tandis que la recette associée sera intégralement comptabilisée en 2026.

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 232 000 € au budget révisé, contre 240 000 € au budget initial, dégageant ainsi 8 000 € de crédits restitués en centrale.

Le poste principal concerne le fonctionnement sur diplômes, ajusté à 100 000 € sur la base des fiches de recueil des besoins, auxquelles s'ajoutent les dépenses pédagogiques des licences. Les autres postes — papeterie, frais de réception, communication, subventions aux associations, informatique (petit équipement uniquement, les achats de matériels informatiques relevant de la centrale), entretiens et fournitures — restent globalement stables.

Le poste audiovisuel est ramené de 13 000 à 8 000 €. Ce montant couvre principalement les forfaits de main-d'œuvre pour l'installation des équipements, les investissements matériels eux-mêmes étant financés dans le cadre de la campagne d'investissement du CFA, qui n'intègre pas les frais d'installation.

Une ligne de 5 500 € correspond à des bons de commande émis en 2025 mais non payés sur cet exercice en raison d'une erreur d'imputation comptable. Ces dépenses, bien que d'ordre purement technique, viennent grever le budget 2026 et ont nécessité la constitution d'un blocage de fonds.

Investissement

Le poste investissement s'élève à 4 500 €, financé par le reliquat de formation continue redistribué à la composante. Ces crédits seront affectés à deux projets : l'aménagement du hall de la salle de conseil par l'installation de tables hautes permanentes, et l'achat de ventilateurs de plafond en prévision des périodes de forte chaleur, sous réserve de l'obtention des devis nécessaires.

En conclusion : Le budget révisé 2026 présente un besoin supplémentaire en dépenses de 23 500 € et des recettes complémentaires de 78 000 €, aboutissant à une situation favorable par rapport au budget initial.

Madame la Doyenne remercie Patricia Saget pour la présentation du bilan et passe au point suivant les modifications de MCC.

5. Modifications de MCC : Master 1 droit européen parcours affaires européennes et double licence droit-langues (vote)

Madame la Doyenne laisse la parole à Eric Blin, assesseur à la pédagogie Licence pour présenter les modifications de MCC demandées en licence.

Concernant les licences, Eric Blin rappelle que l'ensemble des demandes de modifications mineures formulées par les sections et les départements a été approuvé et validé par la CFVU du 18 juin.

Une seule modification reste toutefois soumise au vote. Elle concerne la double licence Droit–Langues, à la suite de changements apportés par les collègues de la composante Langues aux modalités de contrôle des connaissances. Ces modifications ayant déjà été validées par leur composante, elles doivent également être approuvées par notre composante, la double licence étant une formation commune.

Les modifications portent exclusivement sur des ajustements mineurs des modalités d'évaluation : des changements d'horaires ; le passage d'une épreuve écrite d'une heure à deux heures ; la transformation d'une épreuve écrite en épreuve orale, ou inversement.

La parole est ensuite donnée à Farida Arhab-Girardin, assesseure à la pédagogie Master pour présenter à son tour les modifications de MCC demandées en Master

Les modifications soumises en master consistent en corrections d'erreurs matérielles (effacements accidentels, incohérences d'harmonisation entre masters mutualisant des cours). Ces corrections sont rendues nécessaires par l'obligation, désormais imposée, de figer les modalités de contrôle en début d'année sans possibilité de modification en cours d'exercice.

L'ensemble des modifications a été mis au vote. Elles ont été adoptées à l'unanimité, sans opposition ni abstention.

6. Questions diverses

Madame la Doyenne ouvre la discussion pour les questions diverses.

Un des représentants étudiants fait part d'une des préoccupations majeures des étudiants concernant les difficultés de stationnement. Il souhaite savoir si des aménagements sont envisagés durant l'été, avant la rentrée universitaire.

Mme la Doyenne rappelle que cette question a déjà été évoquée à plusieurs reprises en Conseil de faculté. À ce jour, aucune évolution significative n'a pu être mise en œuvre en raison de contraintes techniques, notamment l'implantation de l'accès au parking étudiant sur le tracé du tramway, qui empêche l'installation de barrières d'accès.

Les propositions formulées par les étudiants sont saluées et Mme Bobleter indique que les services techniques les ont étudiées avec attention. Il est toutefois précisé que la création d'un cheminement matérialisé dans le parking n'est pas envisageable en raison de la nature du revêtement, qui nécessiterait une réfection complète pour permettre le marquage au sol. Il est également souligné que les difficultés de stationnement résultent en partie d'un manque de discipline de certains usagers, étudiants comme non étudiants, entraînant une perte importante de places disponibles.

Par ailleurs, plusieurs projets immobiliers à venir (construction d'une halle des sports et d'une résidence étudiante portée par le CROUS) entraîneront prochainement d'importants travaux à proximité du parking. Dans ce contexte, la mise en œuvre d'aménagements provisoires apparaît peu pertinente. Il est néanmoins

assuré que l'accès à la faculté sera maintenu pendant toute la durée des travaux, même si leurs modalités restent à préciser.

Le représentant étudiants suggère également de réserver temporairement l'accès au parking aux seuls étudiants afin d'optimiser le nombre de places disponibles. Cette hypothèse est jugée complexe à mettre en œuvre, car elle nécessiterait une modification des droits d'accès ainsi qu'un dispositif de contrôle, alors même que le calendrier précis des travaux n'est pas encore connu.

La question des mobilités douces est ensuite abordée. Les étudiants signalent que les stationnements vélos existants ne sont pas suffisamment sécurisés et proposent la création d'un garage à vélos fermé afin d'encourager les déplacements à vélo.

Il est indiqué qu'un vaste local à vélos est prévu au rez-de-chaussée du futur bâtiment de Polytech. La question de son accessibilité aux étudiants de la faculté ainsi que de sa capacité d'accueil sera examinée. Il est également rappelé que la faculté des sciences dispose déjà d'un garage à vélos sécurisé, dont l'expérience pourrait servir de référence. La possibilité de développer un projet similaire, porté conjointement par les étudiants et la faculté, est évoquée comme une piste intéressante.

Les échanges portent ensuite sur les difficultés rencontrées par les personnels concernant le stationnement, aggravées par les travaux de Polytech. Il est signalé que les véhicules des entreprises occupent désormais une partie importante des places de parking, malgré les consignes données aux entreprises intervenantes. La direction précise que cette situation est liée à l'accélération du chantier en vue de sa livraison prochaine et qu'elle devrait s'améliorer rapidement une fois les travaux achevés.

Des inquiétudes sont également exprimées quant à la sécurité de la circulation sur le parking, notamment en raison des croisements entre véhicules et piétons. L'idée d'un sens de circulation unique est évoquée afin de limiter les risques d'accident.

Enfin, il est annoncé que les opérations de déménagement liées au nouveau bâtiment sont en cours et entraîneront encore quelques perturbations durant les derniers jours précédant la fermeture estivale. Un message d'information sera adressé à l'ensemble des usagers.

En clôture de séance, les participants sont remerciés pour leur présence et leur implication.

Mme La doyenne rappelle l'organisation du cocktail de fin d'année universitaire prévu le 9 juillet et invite l'ensemble des membres à y participer. Elle souhaite à chacun un bon retour et une bonne fin d'année universitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.